



Agence pour l'Enseignement français à l'étranger : pas de « réforme » à marche forcée !

SOMMAIRE

Rapport Cordery-Lepage	P 2
Rapport Perret	P 3
Rapport de la Cour des comptes	P 4
Discours Macron	P 6
Pour l'avenir de l'AEFE	P 8

Patrick SOLDAT,
Secrétaire national
chargé des questions
hors de France et des COM,
Annie DELPORTE,
Jérôme NASSOY,
Laurent PICARD,
Sébastien VILLE.

Avec la participation de
Jean-Baptiste RIBET,
Secrétaire du SNES
Espagne

Concernant la mission sur l'avenir de l'AEFE, des bribes sont lâchées lors d'audiences ou d'instances, des pistes lancées par des élu-es mais jusque-là, rien de tangible. Aucun calendrier de concertations pour la « réforme », pourtant annoncée pour l'été 2018. La communauté scolaire est ainsi suspendue à la moindre allusion lors des déplacements du Président de la République.

Le résultat, c'est un **climat particulièrement anxiogène pour les collègues comme pour les usagers**. Aux difficultés budgétaires s'ajoutent donc des incertitudes sur l'avenir des uns et des autres, dans un contexte déjà complexe où le Ministère de l'Éducation nationale ne cède rien sur les détachements. **Les obstacles s'accumulent, sapant un peu plus chaque jour le rayonnement des missions de service public de l'Agence.**

Avec le SNES-FSU, les personnels luttent pour sauver les postes budgétaires. Nos actions et nos grèves sur les coupes budgétaires ont été massivement suivies. Elles sont doublées de déclarations, de courriers et d'interpellations - parfois en intersyndicales - aux politiques, au Ministère de tutelle. À l'exception de la presse, force est de constater qu'**aucun des interlocuteurs n'a répondu : c'est faire peu de cas des acteurs principaux de ce vecteur de diplomatie d'influence qu'est l'Enseignement français à l'étranger !**

Le SNES-FSU lutte également pour mettre un terme à la menace qui pèse sur les renouvellement de contrats en 2019. Aujourd'hui, nous nous opposons et **nous opposerons à tout projet qui imposerait une mobilité non souhaitée aux personnels résidents !** Dans le passé, nos actions syndicales ont fait reculer des projets semblables.

Dans le cadre de la « réforme », le SNES rappellera bien sûr tous les points forts, et posera les lignes rouges, comme sur la mobilité imposée. Il mettra l'accent sur ce qui a conduit à la création de l'AEFE, que beaucoup ignorent ou feignent d'ignorer et sur son rôle dans la diplomatie d'influence.

La présente publication a pour objet de faire un tour d'horizon des enjeux liés à l'avenir de l'Agence, de ses missions et ses personnels.

Le rapport **Cordery-Lepage**

Quoi ?

La commande portait sur la maîtrise des frais de scolarité. Le rapport propose des économies et de nouvelles sources de financement (entreprises, partenariat avec la Banque européenne d'investissement, pays hôtes...). Il engage également une réflexion sur une meilleure répartition de l'allocation des moyens de l'Etat, au bénéfice des associations FLAM et du Label FrancÉducation. Il préconise notamment un renforcement du rôle pilote de l'Ambassadeur et la révision de la charte de l'AEFE. Enfin, il lance aussi des pistes sur le "statut" des personnels.

Quand ?

Décembre 2014

Claudine Lepage, sénatrice des Français établis hors de France, et Philip Cordery, député des Français du Benelux

Qui ?

Les pistes pour le "statut" des personnels

Le rapport identifie « quatre failles » dans le fonctionnement actuel :

- la nécessité des 3 mois de disponibilité pour les « **faux résidents** » ;
- une **mobilité insuffisante** qui créerait « une déconnexion avec l'Éducation nationale » ;
- la situation des **titulaires non-résidents** (TNR) qui ne bénéficient ni de l'avancement, ni de la pension civile ;
- l'insuffisance de l'**indemnité spécifique de vie locale** (ISVL).

Les rapporteurs appellent donc, pour les nouveaux recrutés, à une modification du décret 2002-22. Seul le personnel d'encadrement conserverait un « statut » d'expatrié. Pour les autres personnels, deux types de « statut » de détachés coexisteraient :

- « **mobile** », rémunéré au traitement indiciaire **par l'AEFE**, avec une indemnité supérieure à l'actuelle ISVL, mais un **contrat limité à 9 ans**, à l'issue desquels le choix serait de rentrer en France ou de rester avec la situation suivante ;
- « **résident** » détaché direct **auprès de l'établissement** : en contrat local, il serait recruté et rémunéré par celui-ci. Il conserverait le droit à l'avancement et la possibilité de cotiser à la retraite.

Les non titulaires resteraient en **contrat local**.

Enfin, est abordé l'avantage familial : il serait supprimé pour laisser place à la gratuité de la scolarité pour tous les enfants des personnels du réseau, y compris ceux en contrat local.

L'analyse du SNES-FSU

Certaines critiques rejoignent celles que le SNES fait contre le système actuel, comme les trois mois de faux-résidents, la situation des TNR alors que se ferment les perspectives de résidentialisation ou encore les insuffisances de certaines ISVL.

La gratuité de la scolarité pour les enfants des personnels est portée par le SNES. Quant à l'avantage familial, le SNES revendique de revenir à une véritable prestation familiale qui ne saurait se limiter à la prise en charge des frais de scolarité.

Pour autant, le SNES rejette le présupposé des rapporteurs sur la mobilité des résidents qui serait trop faible et conduirait à leur « encroûtement ». Cette mobilité existe dans des proportions importantes mais c'est une mobilité choisie et non imposée. La mobilité imposée existe déjà, c'est celle des expatriés, personnel d'encadrement et EEMCP2 mais ils sont rémunérés pour cela.

Quant à la refonte des « statuts », elle revient à niveler par le bas l'ensemble des personnels. Les « détachés mobiles » seraient eux des expatriés au rabais, sans prime d'expatriation. Les résidents AEFE disparaîtraient. Tous les personnels seraient en contrat local soumis directement au chef d'établissement et à l'arbitraire local.

Le rapport **Perret**

Quel avenir pour l'enseignement français en Europe ?

Quoi ?

Ce rapport a comme objectifs de dresser un état des lieux des réseaux (Allemagne, Espagne, Italie et Royaume-Uni), d'étudier les modalités de gestion des établissements de l'AEFE (public) et de la MLF (association privée) et la qualité des relations entre ces deux opérateurs, d'améliorer l'attractivité du système universitaire français auprès des élèves scolarisés dans ces réseaux et d'examiner les possibilités de financements privés pour l'ouverture de nouveaux établissements face à la demande croissante.

Quand ?

Janvier 2015

Qui ?

Commande du MEAE au Doyen honoraire François Perret

Les pistes pour les personnels

Avec près d'un quart des établissements de l'AEFE, le réseau Europe concentre 27 % des effectifs d'élèves et 29 % de la subvention de l'AEFE.

Ce rapport décrit, dans un premier temps, la richesse du réseau, dans des contextes nationaux dissemblables avec cependant de nombreux sujets communs tels la promotion de l'intégration des sections françaises dans les écoles publiques nationales, la préparation de diplômes binationaux à la fin du secondaire (bachibac, esabac...).

Le rapporteur met l'accent sur la nécessaire implication de l'Education nationale à travers un renforcement du partenariat avec les académies : échanges d'enseignants, d'élèves, formation continue, animation pédagogique et évaluation des enseignants par les IPR des académies partenaires.

Enfin, le rapport préconise des évolutions concernant les personnels en lien étroit avec les politiques actuelles de redéploiements des personnels détachés et de réduction des coûts pour l'État :

- **délester la zone Europe en personnels détachés** (résidents comme expatriés) au bénéfice d'autres zones d'influence dans le monde ;
- **réduire les coûts de fonctionnement des établissements du réseau Europe**, surtout dans les établissements conventionnés, en supprimant des postes de détachés ;
- **remplacer ces détachés par des recrutés locaux** (y compris des titulaires de l'Education nationale) tout en conservant un titulaire détaché par discipline ;
- **promouvoir le développement d'établissements partenaires** autofinancés et y affecter des détachés directs ;
- **imposer la mobilité aux résidents**, sous prétexte que la stabilité les déconnecterait de l'Education nationale.

L'analyse du SNES-FSU

Ces préconisations sont déjà largement à l'oeuvre en Europe avec des suppressions massives de postes de résidents. A Londres, par exemple, la privatisation est en marche : le lycée Churchill (partenaire) a été créé, l'établissement public Charles de Gaulle perd 16 postes et le CFBL est déconventionné.

Les pistes développées dans le rapport concernant les personnels constituent de véritables régressions. Le recours massif à des personnels

recrutés localement les fragilisera tous par l'absence de droits individuels et collectifs garantis par l'établissement public.

Le prétexte de la déconnexion avec l'Education nationale pour imposer la mobilité aux résidents est un non sens. Cette mobilité existe au sein du réseau. De plus, les efforts de formation dans les plans régionaux de stages ont abouti à une formation globale qui est de niveau équivalent voire supérieur à ce qui se fait en académie.

Rapport de la Cour des Comptes

"L'enseignement français à l'étranger, insuffler une nouvelle dynamique"

Quand ?

Octobre 2016

Qui ?

Commande à la Cour des Comptes
par la commission
des finances du Sénat

Quoi ?

Le rapport présente les enjeux auxquels le réseau doit faire face : une demande de scolarisation en partie satisfaite, une concurrence croissante des autres systèmes éducatifs, une liaison avec l'enseignement supérieur à parfaire... Surtout le rapport de la Cour des Comptes insiste sur "un modèle économique fragilisé".

Des dépenses en augmentation : pourquoi ?

Le rapport fait le constat d'une augmentation des dépenses de l'AEFE, tout en reconnaissant que ces dépenses sont par nature dynamiques. Ainsi, les dépenses de personnel ont augmenté de 11% entre 2012 et 2015 alors que le nombre d'emplois (en ETP) a augmenté de 2,2%. La Cour des Comptes souligne que dans le même temps, les "taux de remontée" des salaires des résidents ont eux aussi augmenté, ce qui signifie un accroissement de la part des dépenses de personnel prise en charge par les établissements via les frais de scolarité...

L'analyse du SNES-FSU

L'État s'est peu à peu désengagé du financement du réseau en ne couvrant pas les dépenses. A partir de 2005, le transfert de la charge de l'immobilier à l'AEFE (estimation 50 M€) s'est fait sans compensation budgétaire. A partir de 2009 (mise en place de la RGPP), le coût de la part employeur des pensions civiles des détachés a été transféré à l'AEFE. Cette nouvelle charge pour l'Agence s'est alors accompagnée d'une subvention supplémentaire de 120 M€ ; mais déjà à l'époque elle ne couvrait pas la totalité des dépenses. Dès 2010, l'Agence crée une « contribution » de 6% des frais d'écologie, dont la moitié des recettes est censée combler le manque de financement des pensions civiles.

Alors que la subvention a été gelée à 120 M€, le coût des pensions civiles n'a cessé de croître depuis 2009, ce qui s'explique par deux raisons :

- le GVT (glissement vieillesse technicité, qui représente l'augmentation du coût lié à l'avancement dans la carrière des agents en poste) estimé à 1,4 % par an ;
- l'augmentation du taux de la part employeur des pensions civiles (ce que paye l'AEFE en % de la rémunération brute de l'agent) : 60,14% en 2009, 74,28% depuis 2013... Ce changement de taux se traduit par un différentiel de 33 M€ !

Les diverses réformes de financement des retraites auraient dû, en toute logique, impliquer une revalorisation de la subvention allouée à l'AEFE. C'est au contraire un transfert vers un financement privé (frais de scolarité) qui s'est opéré. **On se retrouve dans une situation paradoxale où l'État ne finance plus totalement la part employeur des pensions civiles de ses agents détachés auprès de l'AEFE (opérateur public), alors qu'il la prend totalement en charge pour les agents en détachement direct auprès des établissements privés dits partenaires ou de la MLF (opérateur privé). Cette situation est totalement injuste pour l'AEFE.**

Le SNES-FSU revendique la priorité à l'établissement public et la prise en charge de la part employeur par le MEN (comme il le fait pour les détachés dans tous les autres établissements à l'étranger) ou par une dotation à la hauteur des dépenses.

Face au désengagement de l'Etat, la Cour des Comptes identifie trois scénarii possibles pour l'avenir du réseau

La Cour des Comptes parle elle-même d'un "désengagement régulier de l'Etat". Elle constate une forte diminution des crédits publics dans le financement de l'AEFE (-8,2% entre 2012 et 2015) et souligne qu'une telle évolution pourra difficilement se poursuivre : "Si les financements publics devenaient minoritaires dans les établissements à gestion directe ou marginaux dans les établissements conventionnés, l'identité même du réseau serait remise en cause."

Trois scénarii possibles d'évolution des crédits publics sont décrits dans le rapport.

1. "Le scénario de l'attrition du réseau" par la diminution des crédits publics.

"Les questions de la qualité de l'enseignement, de la sécurité et de l'immobilier, et enfin de la fermeture d'établissements se poseront inévitablement (...), une partie des parents se détournerait du réseau, faute de pouvoir financer la scolarité de leurs enfants (...), une partie des parents, plus aisée, pourrait se tourner vers la concurrence estimant qu'à un tel niveau de frais de scolarité, les établissements privés offrent un meilleur rapport qualité prix. Dans ce scénario, la coopération éducative, et notamment le label FrancEducation, prendrait le relais de l'enseignement français à l'étranger. Le réseau se composerait d'une majorité d'établissements partenaires où la part des détachés directs serait très restreinte. Dans les établissements en gestion directe et les établissements conventionnés, les titulaires, expatriés ou résidents, seraient moins nombreux au profit des enseignants recrutés localement."

2. "Le scénario de la stabilisation du réseau" par le maintien des crédits publics.

"La question de l'évolution du statut de certains établissements pourrait se poser : certains établissements conventionnés deviendraient des établissements partenaires et certains établissements en gestion directe des établissements conventionnés (...), l'État maintiendrait ou n'accroîtrait que faiblement le nombre d'enseignants titulaires détachés (...) Disposant d'une bonne visibilité et sous réserve des efforts lui restant à accomplir en matière de ressources humaines, l'AEFE pourrait programmer un plan raisonné de développement grâce aux établissements partenaires."

3. "Le scénario de l'expansion du réseau" par l'augmentation des crédits publics.

"Dans ce scénario plus ambitieux pour le développement du réseau, l'État ferait de l'enseignement français à l'étranger une priorité plus marquée. Il opèrerait les redéploiements budgétaires nécessaires pour affirmer et assumer cette priorité et pour insuffler une nouvelle dynamique au réseau. (...) Ces moyens supplémentaires, qui reposeraient sur l'exigence pour l'AEFE de procéder à une large refonte de la gestion de ses ressources humaines, seraient mis au service d'un développement du réseau, en ouvrant de nouveaux établissements, qui ne seraient pas nécessairement des partenaires, dans les pays où la demande d'enseignement français est forte et durable. **L'enseignement français deviendrait alors le premier instrument d'influence de la diplomatie française.**"

L'analyse du SNES-FSU

Pour le SNES-FSU, c'est évidemment le 3ème scénario envisagé par la Cour des Comptes qu'il faut privilégier pour garantir l'avenir du réseau et son excellence : maintenir la mixité sociale des élèves en limitant la part d'auto-financement des établissements, mettre fin au plafond d'emploi de personnels détachés pour permettre de satisfaire les besoins, garantir leurs droits en consolidant les établissements en gestion directe et conventionnés, c'est-à-dire le lien avec l'Etat. C'est à cette condition que l'Etablissement public AEFE pourra assurer avec fierté la mission de service public d'éducation à l'étranger qui lui est confiée par la loi de 1990 (année de sa création) et jouer un rôle majeur dans la diplomatie d'influence de la République française.

Mais tout semble indiquer que la logique du premier scénario est privilégiée : la coupe budgétaire sans précédent infligée à l'AEFE dès juillet 2017, même suivie d'un engagement du Président de la République de stabiliser le budget en 2018 et 2019, les discours présidentiels...

Macron,

l'enseignement français à l'étranger et l'AEFE

Dans le programme du candidat Macron, rien n'est dit sur l'AEFE. La seule information concerne le développement des lycées français à l'étranger en général et le développement de leur autonomie. Des précisions apparaissent dans les discours présidentiels. En Tunisie (février 2018), le Président de la République présente son projet pour la Francophonie qu'il complète à l'Institut de France en mars 2018. Au Sénégal (février 2018), les sujets d'éducation sont au coeur de son discours. En compilant ces divers éléments, quelques thèmes se dégagent.

AEFE

Le Président n'est pas prolix en ce qui concerne l'AEFE, même s'il se doit de répondre aux interrogations qui ont surgi depuis l'été 2017. Il réitère son engagement de ne pas modifier les crédits alloués à l'AEFE pour 2018 et 2019 mais il souhaite "mieux associer le secteur privé, dégager de nouvelles marges de manœuvre, parfois accueillir des partenariats" qui "nous faciliteraient la vie et permettraient aussi de redéployer nos priorités différemment en n'augmentant jamais les collages (sic)".

Développer le réseau de l'enseignement français à l'étranger

Au Sénégal, Emmanuel Macron évoque "un atout essentiel qui est le nôtre : le réseau d'enseignement français à l'étranger ; un réseau unique ; aucun autre pays que le nôtre ne met autant de moyens dans un réseau éducatif ainsi à l'international". Il doit être "consolidé, dynamisé pour garantir sa pérennité et répondre à la demande croissante". Le Président entend "développer les établissements partenaires avec l'objectif de doubler le nombre d'élèves accueillis au sein du réseau scolaire français d'ici à 2025". Pour accroître les offres en matière éducative, il prévoit de donner de nouvelles possibilités de financement aux établissements qui "pourront investir en obtenant la garantie de l'Etat sur les fonds empruntés" et de développer les établissements labellisés FrancEducation et les associations FLAM.

Développer le réseau oui. Mais tout ne se vaut pas. Les établissements "partenaires" sont totalement privés, sans droits pour les personnels. Le Label FrancEducation est donné à un établissement étranger pour l'enseignement du français sans titulaire, et pas un établissement d'enseignement français !

Emmanuel Macron ne précise pas que la coupe budgétaire de l'été 2017 aura des conséquences notamment en terme de postes sur 3 ans. De plus, une stabilisation des crédits ne permettra pas de résoudre le sous-financement de l'AREFE, aucun engagement n'a été pris pour le budget de 2020. Enfin, s'il maintient le budget pour deux ans de l'AEFE, parallèlement c'est le privé qui est mis en avant. Dans ces établissements, aucune règle n'est imposée en matière de gestion des ressources humaines et de droits des personnels.

Emmanuel Macron a demandé au ministre de l'Europe et des Affaires étrangères pour l'été 2018 de "proposer un projet de réforme en profondeur de l'AEFE". Ce dernier "permettra de davantage travailler avec les partenaires locaux, de labelliser parfois des offres formidablement innovantes qui sont faites et qui ne demandent qu'à rentrer dans le cadre de l'offre française, de mieux mobiliser des financements privés sur le réseau de tête parfois aussi, pour là aussi continuer à faire mieux".

Pas un mot sur les missions de service public présentes dans la loi de création de l'AEFE en 1990. Sont-elles menacées par la "réforme" ? Ce n'est pas dit, mais l'AEFE n'est évoquée qu'en parallèle au développement des établissements privés et à l'enseignement DU français et non de l'enseignement français !

Autonomie des établissements

Elle sera encouragée pour "chaque établissement du réseau AEFÉ pour favoriser l'adaptation aux situations locales".

Pour le SNES-FSU, le réseau doit être cadré par l'établissement public AEFÉ qui est le garant du service public d'éducation à l'étranger ; principe passé sous silence par le Président. Cette garantie s'applique de fait aux établissements en gestion directe et ainsi qu'aux conventionnés.

Personnels

Rien n'est dit sur les titulaires. Ses seules interventions concernent les enseignants recrutés locaux dont il veut augmenter le nombre et qu'il veut mieux accompagner (formation, parcours professionnel, responsabilités pédagogiques et administratives). Pour cela, des pôles régionaux de formation seront créés, par exemple, au Mexique ou au Liban.

Le recours accru aux contrats locaux est clairement affirmé. Les "pôles de formation" permettront d'avoir un personnel "formé" (comment ?) mais à moindre coût. Quant aux exemples pris par Emmanuel Macron, ils ne sont pas anodins. Au Mexique c'est un établissement sans résidents et au Liban, c'est la MLF (opérateur privé) qui est à la tête du réseau.

Diffusion de la langue française

"L'enseignement du français sera une des priorités de notre action diplomatique et de notre rayonnement" à destination des Français, des binationaux et des enfants des pays d'accueil. Dans ce cadre, il cite en premier les Alliances françaises qu'il entend renforcer en promettant "10 ouvertures par an à partir de 2019".

Les Instituts et les Alliances jouent un rôle dans la diffusion de la langue française mais c'est aussi une des missions de l'AEFE, avec la diffusion de la culture française, qui lui incombe par la loi de 1990.

Coopération éducative avec les établissements des pays d'accueil

L'éducation est un enjeu de taille pour le continent africain : "300 millions de jeunes gens et pour majorité des jeunes filles qui n'ont pas accès à l'éducation". La France entend jouer un rôle par une aide de 200 millions d'euros versée au Partenariat mondial pour l'éducation et 100 millions d'euros d'aide bilatérale.

Le défi majeur est la formation des enseignants. Dans cette optique, des pistes ou réalisations sont présentées. Le projet de Campus franco-sénégalais lancé associe "les meilleurs établissements français et les meilleurs établissements sénégalais" et il devrait aussi arriver à créer "une école de formation des maîtres". "Les agences de l'OIF [Organisation internationale de la Francophonie]" et "la mobilisation du ministère français de l'Éducation nationale et de ses opérateurs" doivent proposer "des dispositifs innovants de formation initiale et continue et le renforcement des actions bilatérales menées par nos ambassades". Enfin, un "volontariat international pour le français à destination des pays prioritaires" devrait être mis en place.

Encore une fois rien sur l'AEFE or la coopération éducative fait aussi partie de ses missions. Simple oubli ?

Ces annonces sont cohérentes. Le privé, les autres opérateurs sont cités et encouragés alors que l'opérateur public et ses missions sont délaissées. Ce projet se précise dans un sens que le SNES ne peut que refuser car il va totalement à l'encontre de nos principes liés au service public d'éducation. Pour le SNES, la priorité doit être donnée à l'établissement public pour l'enseignement français à l'étranger, la diffusion de la langue et la culture françaises ainsi que la coopération éducative.

Un constat partagé

La situation actuelle dans laquelle se trouve l'AEFE fait l'objet d'un constat partagé par tous : si ce réseau unique au monde est attractif et a été jusqu'ici en constante expansion, il est aujourd'hui en difficulté sur le plan budgétaire et, en l'état, risque d'atteindre rapidement un point de rupture. Ses dépenses sont en effet en constante augmentation (notamment en raison de la part patronale de la pension civile des détachés) alors que les crédits alloués par l'Etat ont diminué progressivement depuis 2013. Pour faire face à ces dépenses, l'AEFE a jusqu'ici utilisé essentiellement le levier de l'augmentation des frais de scolarité, au risque d'évincer des familles et de faire disparaître à terme toute mixité sociale dans les établissements. L'exercice a donc atteint ses limites.

Des pistes convergentes

Face à ce constat des difficultés actuelles de l'AEFE, les pistes pour l'avenir, telles qu'elles se dégagent des rapports et discours analysés dans les pages précédentes, vont toutes - ou presque - dans le même sens, celui d'une privatisation accrue de l'enseignement français à l'étranger :

- multiplication des établissements dits "partenaires" (totalement privés) et du Label FrancEducation (enseignement en langue française, et non pas enseignement français) ;
- AEFE en tant que telle réduite à un rôle de "pilotage" de ce réseau d'établissements essentiellement privés ;
- recours accru à des personnels de droit local (en contrat de droit privé) et profonde remise en cause de la situation administrative des personnels détachés allant jusqu'à envisager d'en faire des détachés directs (donc des fonctionnaires en contrat de droit privé local !)

Mais un autre choix est possible

Ces pistes reposent sur un postulat, celui d'un budget contraint. Pourtant, et c'est la Cour des Comptes qui le souligne, le désengagement de l'Etat n'est pas une fatalité, d'autres choix budgétaires sont envisageables : une réelle ambition pour l'enseignement français à l'étranger et son rôle dans la diplomatie d'influence doit se traduire par l'augmentation des crédits publics. Le rayonnement de la langue et de la culture françaises dans le monde n'est pas un fardeau budgétaire mais un outil de la diplomatie d'influence et à ce titre un investissement pour l'avenir !

Pour le SNES-FSU aujourd'hui, c'est bien l'identité même de l'AEFE et des missions qui lui sont confiées par la loi de 1990 qui sont en jeu : l'enseignement français à l'étranger doit rester une mission de service public, l'Education n'est pas une marchandise !

S'informer, informer, se mobiliser et poursuivre la lutte

Après avoir délibérément déstabilisé l'AEFE par une coupe budgétaire sans précédent l'été dernier, le Président Macron a demandé une "réforme en profondeur" à l'horizon 2020. Une mission a été confiée à l'Inspection générale des affaires étrangères et à l'Inspection générale de l'administration de l'Education nationale, ses conclusions sont attendues... pour l'été 2018 ! Le SNES-FSU sera entendu dans le cadre de cette mission. Afin de porter haut et fort nos revendications pour l'avenir de l'AEFE, il nous faut instaurer le rapport de force nécessaire pour peser sur les décisions, poursuivre le dialogue avec les parents, et nous tenir prêts à lutter dans la durée s'il le faut.

Dans l'immédiat, une mobilisation massive dans tout le réseau AEFE est indispensable le 22 mai. En France, et c'est historique, c'est la totalité des organisations syndicales de la Fonction publique qui appelle à la grève face à une profonde remise en cause des missions de service public : projet de suppression de 120 000 emplois, recours accru au contrat, remise en cause du statut des fonctionnaires, réduction du périmètre de l'action publique avec la perspective d'abandon voire de privatisation de missions publiques. **Virage idéologique dangereux qui menace l'avenir des agents comme celui des usagers.** L'avenir de l'AEFE, de sa mission de service public, de ses personnels et de leur situation administrative, de ses élèves et de l'excellence de l'enseignement français dont ils bénéficient, s'inscrit totalement dans ce cadre.

Pour et avec les personnels, dans le réseau AEFE comme en France, le SNES-FSU luttera sans relâche pour défendre l'avenir du service public et l'intérêt général.